



## Règlement 2020-2021

# YAKAJOUER

La mini-ludothèque d'ACA

Nom : .....

Prénom : .....

N° Adhérent : .....

- **Article 1 : Présentation**

YAKAJOUER est un service du Centre Social ACA. L'équipe d'ACA vous propose d'emprunter des jeux et jouets de la maison de Quartier. Actuellement YAKAJOUER est uniquement un service d'emprunt et non un lieu de jeu ou d'accueil du public.

- **Article 2 : Conditions d'inscriptions**

L'accès à la ludothèque doit obligatoirement donner lieu à une cotisation à ACA (12€ familiale / 6€ en individuelle).

Le prêt de jeu est gratuit est gratuit.

- **Article 3 : Horaires d'ouverture**

En période scolaire :

- Sur rendez-vous

En période de vacances scolaires :

- Lundi 14h00-17h30
- Mardi au jeudi 9h00-12h30 / 14h-17h30

- **Article 4 : Conditions d'emprunts**

A chaque nouvel emprunt, l'adhérent vérifie avec l'animateur que le jeu soit complet avant de le faire enregistrer comme emprunté sur sa carte d'adhérent.

Les jeux sont limités à 3 par famille et pour 2 semaines.

Les retours se font pendant les horaires d'ouverture de la maison de quartier. Une malle est à disposition à l'accueil.

Le jeu doit être rendu propre et complet. A chaque retour, une vérification sera faite par des animateurs. S'il y a une dégradation vous serez recontacté.

- **Article 5 : Détérioration, casse ou perte**

Au retour des jeux, les pièces manquantes, avec un défaut ou une détérioration seront considérées comme étant de la responsabilité de l'emprunteur.

Le jeu ne doit pas être réparé par l'adhérent.

Toute perte ou détérioration doit être signalée. L'équipe juge alors de la possibilité de réparation, du remplacement ou du remboursement du jeu.

Dans les cas où une pièce est manquante, l'usagé s'engage à la retrouver ou à la remplacer par une pièce identique dans un délai de 4 semaines.

A défaut, l'usager doit :

- Soit remplacer le jeu à l'identique (format, édition, collection)
- Soit rembourser le jeu au montant de sa valeur d'achat

Signature

Fait le.....à Angers